

Le contrat territorial "Eau & Climat" de l'Yvette

Le contrat «Eau & Climat» permet de

Le 11^{ème} programme «Eau & Climat» 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise les acteurs de l'eau autour de contrats «Eau & Climat» afin d'adapter les territoires au changement climatique.

Ce programme d'actions établi sur un territoire à enjeux, vise à accélérer la mobilisation des maîtres d'ouvrages pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité, la lutte contre les inondations et le changement climatique.

💧 Mettre en œuvre une politique territoriale afin de réduire les sources de pollution et/ou de dégradation des milieux aquatiques et de la biodiversité.

💧 Faciliter l'émergence et le suivi des projets les plus pertinents inscrits dans le programme d'actions.

💧 Engager les maîtres d'ouvrage à conduire une politique de l'eau adaptée au changement climatique en conformité avec le SDAGE Seine Normandie et le SAGE Orge-Yvette.

10 signataires



86
actions
4 enjeux



- 💧 La restauration des continuités écologiques et la préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- 💧 La maîtrise des ruissellements, la gestion des eaux pluviales à la parcelle et la maîtrise du risque inondation dans le lit majeur.
- 💧 L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la maîtrise des rejets dans les cours d'eau
- 💧 La sensibilisation sur les thématiques eau, biodiversité ou encore climat.

Le contrat a été élaboré sur la base d'un diagnostic complet du territoire réalisé par l'ensemble des signataires. Pour marquer leur engagement, ces derniers ont signé la charte d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau Seine-Normandie. (<http://www.eau-seine-normandie.fr>)

Le Montant prévisionnel du contrat territorial de l'Yvette s'élève aujourd'hui à environ 55M d'euros.

LE CONTRAT TERRITORIAL EN QUELQUES EXEMPLES ...

Enjeu 1

Restauration de la continuité écologique du Vaularon au bassin des grands prés.

État initial



État projeté



Reméandrage du cours d'eau avec berges en pente douce et création d'un cheminement et d'une passerelle piétonne.

Enjeu 3

Mise en conformité de branchements non collectifs et mise en conformité de branchements publics/privés.

Assainissement non collectif



La mise en conformité des branchements permet de limiter la surcharge des réseaux et les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel. Cela contribue notamment, à fiabiliser la qualité de traitement des stations d'épuration (les eaux diluées rendant le traitement plus difficile).

Enjeu 2

Mise en place d'aménagement d'hydraulique doux (haie, mare, noues, etc...)



Ces ouvrages participent à la lutte contre le ruissellement urbain et rural

Branchement privé

